

Le 24 août 1771 - Poivre au ministre : projet d'une ville nouvelle

Un document du Service Historique de la Défense, département Marine, à Brest. Ms.93, n°27

Autre copie aux Archives Nationales, A.N. Col C/4/29, f°46.

Projet extravagant de Desroches de bâtir une ville au centre de l'île, au lieu dit *la mare du boucan*.
Lettre adressée au ministre de Boynes. Comme Poivre le dit ici, son prédécesseur, le duc de Praslin, s'était exprimé sur ce projet, le jugeant inopportun (Base docu =>15 décembre 1770, Ministre à Desroches)

N°10. Projet d'une ville au milieu de l'île.

Monseigneur,

Je dois vous rendre compte de toutes les parties de nos dépenses, même de celles qui sont présentées sous une apparence purement militaire. M. le Ch. Desroches a apporté ici le projet de bâtir une ville au centre de l'île, sous le nom de *Praslin*. Ce gouverneur a choisi pour l'établissement projeté un lieu très humide, marécageux, où il pleut toute l'année, à 5 lieues de distance environ du Port, dans un lieu appelé jusqu'à ce jour, *la Mare du Boucan*.

Cet établissement a d'abord été présenté comme un poste simplement militaire. Tout le pays qui l'environne est en friche à une très grande distance, et les friches les plus prochaines n'étant propres qu'à la culture des cafés, à cause des pluies continuelles qui empêchent celle des grains, ne peuvent fournir aucune denrée de subsistance. C'est de la ville du Port Louis que tous les transports de vivres doivent être faits à ce poste. Les chemins qui y conduisent sont montueux et difficiles. Les transports ne peuvent s'y faire qu'à tête d'esclave, et je ne saurais vous exprimer, Monseigneur, combien ce nouvel établissement détourne d'esclaves des travaux les plus pressés, et combien les transports indispensables en ce lieu ont déjà fait périr de ces malheureux.

Tous messieurs les chefs militaires de cette colonie ont inutilement fait des représentations à M. le Ch. Desroches sur le choix du lieu où il a placé son établissement, qu'ils prétendent tous n'être point militaire. M. le Ch. Desroches en a toujours également pressé les constructions, tant en bois qu'en pierre, et il y a déjà aujourd'hui plus de 200 mille livres dépensées inutilement dans cette partie. Je viens tout récemment d'arrêter, sous divers prétextes, une nouvelle construction en bois qu'il avait ordonnée à un entrepreneur pour la somme de 40 mille livres.

Nous avons actuellement dans ce poste environ trois cents hommes du régiment Royal Comtois, dont les besoins occupent plus de 100 esclaves qui sont continuellement en chemin pour les transports de vivres et de matériaux. Imaginez-vous, Monseigneur, qu'on est obligé de transporter en cet endroit jusqu'à la chaux et au sable, par paniers, de la ville du Port Louis, qui, comme je l'ai déjà dit, est à cinq lieues d'éloignement.

M. le Ch. Desroches a le projet de faire bâtir en cet endroit des casernes magnifiques, un palais pour la Justice (car il veut y établir le Conseil supérieur). Il faudra par conséquent un Gouvernement, une Intendance et tout ce qui s'ensuit.

Tout ce que je puis vous dire, Monseigneur, sur ce projet, c'est que je ne puis me persuader que M. le Duc de Praslin l'ait jamais approuvé, qu'il est très instant d'arrêter la dépense qu'il occasionne, que l'emplacement ne pouvait être plus mal choisi, et la circonstance plus défavorable. M. de Salin [Salin de l'Isle], ingénieur en chef de cette colonie, qui repassera en France sur le vaisseau *le Mars*, est en état de vous donner les plus grands détails sur cet objet.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, ce 24 août 1771

* * *